



Ordonnances MACRON: Qu'est-ce que cela va changer ?

**Mettre de nombreux moyens à disposition du patronat pour faciliter les licenciements collectifs et individuels (ruptures conventionnelles de contrat).*

**Aggraver la loi El Khomri en allant au-delà du temps de travail. Désormais ce sont sur les rémunérations, la santé au travail et les mobilités qui sont concernées.*

**Augmenter le recours aux emplois précaires : CDD, contrat de Chantier...*

**Augmenter le pouvoir des patrons en contournant la représentation syndicale et faire négocier les travailleurs avec « le pistolet sur la tempe ».*

**Autoriser les licenciements abusifs pour « pas cher »....*

LOI TRAVAIL C'est toujours NON

SOIREE DEBAT avec Bernard TEPER
membre du Réseau Education Populaire

Mardi 12 DECEMBRE à 20 HEURES

CMA Jean VILAR

52 rue Pierre-Marie DERRIEN

CHAMPIGNY SUR MARNE